

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 29 FEVRIER 2015
DELIBERATION N°2016-13

OBJET : Réhabilitation et mise en sécurité du bâtiment H (Vialle) de l'UFR médecine sur le site Tonnelé.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

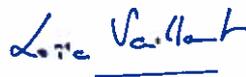
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité la réhabilitation et la mise en sécurité du bâtiment H (Vialle) de l'UFR médecine sur le site Tonnelé.

Fait à Tours, le 1^{er} mars 2016

Le Président,



Loïc VAILLANT